

**Liste au 16 janvier 2014 des organismes agréés
pour la surveillance de l'exposition externe des travailleurs,
en application de l'article R.4451-64 du Code du Travail (*)**

L'arrêté du 6 décembre 2003 modifié définit les conditions de délivrance du certificat et de l'agrément pour les organismes en charge de la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, en application de l'article R.4451-64 du Code du Travail.

Le code de l'environnement dispose, dans son article L. 592-21, que l'ASN délivre les agréments requis aux organismes qui participent aux contrôles et à la veille en matière de sûreté nucléaire ou de radioprotection.

En application de l'article R.4451-64 du Code du Travail, la surveillance de l'exposition externe des travailleurs est effectuée soit par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, soit par les organismes dont la liste est fixée ci-après.

Organisme	Adresse	Numéro d'agrément	Limite de validité de l'agrément	Référence de l'agrément
DOSILAB SARL	66 boulevard Niels Bohr 69 100 Villeurbanne	OADOS007	15-mars-2018	CODEP-DIS-2013-013523
Etablissement AREVA La Hague	50444 Beaumont-Hague Cedex	OADOS017	31-déc-2017	CODEP-DIS-2012-067138
Etablissement AREVA Marcoule	BP 76170 30206 Bagnols-sur-Cèze Cedex	OADOS016	31-déc-2017	CODEP-DIS-2012-067291
IPHC de Strasbourg	23, rue de Loess - BP 28 67037 Strasbourg Cedex 2	OADOS011	28-févr-2018	CODEP-DIS-2013-009446
IPN d'Orsay	15 rue Georges Clémenceau 91 406 Orsay Cedex	OADOS012	31-mars-2018	CODEP-DIS-2013-014022
IRSN	31, avenue de la Division Leclerc 92260 Fontenay-aux-Roses		Pas de limite de validité	Article R.4451-64 du Code du Travail
LANDAUER EUROPE SAS	33, avenue du Général Leclerc 92260 Fontenay-aux-Roses	OADOS018	14-déc-2016	CODEP-DIS-2013-046685
SPRA	1 bis, rue du Lieutenant Raoul Batany 92141 Clamart	OADOS006	15-janv-2019	CODEP-DIS-2013-008939

(*) sous réserve de la détention par l'organisme d'une accréditation en cours de validité